

## **AVENANT NUMÉRO 4 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE ET LE SYNDICAT MIXTE OUVERT VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DU LOIR-ET-CHER**

### **Entre les soussignés**

La Région Centre-Val de Loire, représentée par Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional, dûment habilité à signer cet avenant à la convention par délibération n° .... en date du 15 octobre 2025

Ci-après, dénommée « la Région »,

d'une part,

### **Et**

Le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique représenté par Madame Sylvie GINER, Présidente, dûment habilitée à signer le présent avenant par délibération n° 11 en date du 24 septembre 2025

Ci-après, dénommé « le Syndicat »

d'autre part,

Vue la convention de financement initiale entre la Région Centre Val de Loire et le Syndicat Mixte Ouvert Loir-et-Cher Numérique, approuvée en Conseil Syndical le 20 février 2015 et signée le 23 juillet 2015

Vu l'avenant numéro 1 à la convention de financement entre la Région Centre Val de Loire et le Syndicat Mixte Ouvert et le Syndicat Mixte Ouvert Loir-et-Cher Numérique, approuvée en Conseil Syndical le 7 avril 2017 et signée le 16 mai 2017

Vu l'avenant numéro 2 à la convention de financement entre la Région Centre Val de Loire et le Syndicat Mixte Ouvert Ouvert Val de Loire Numérique pour le Loir-et-Cher, approuvée en Conseil Syndical le 28 mai 2018 et signée le 29 août 2018

Vu l'avenant numéro 3 à la convention de financement entre la Région Centre Val de Loire et le Syndicat Mixte Ouvert Ouvert Val de Loire Numérique pour le Loir-et-Cher, approuvée en Conseil Syndical le 13 décembre 2022 et signée le 13 décembre 2022

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

## Article 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de dresser le bilan définitif du financement, par la Région Centre Val de Loire en Loir-et-Cher, du projet Très Haut Débit porté par le SMO Val de Loire Numérique :

## Article 2 : Coût réel consolidé du projet et de ses différentes composantes

Les parties s'accordent sur le montant réel et définitif des subventions d'investissement dues par la Région Centre Val de Loire en Loir-et-Cher, au vu de la réalité des déploiements, du cadre conventionnel en vigueur et des différentes composantes du projet Très Haut Débit

### 2.1 : coût global de l'opération

Le coût global du projet sur le département de Loir-et-Cher est de 281 319 126 €

244 177 328 € sont apportés par la société délégataire Val de Loire Fibre en Loir-et-Cher. La part publique s'élève quant à elle à 37 141 796 €, ce qui représente 13 % du coût global.

### 2.2 détail de la contribution de la Région Centre Val de Loire en Loir-et-Cher

Après déduction des contributions de l'Etat, de l'Europe, du Département de Loir-et-Cher et des EPCI de Loir-et-Cher, la part résiduelle pour la Région Centre Val de Loire en Loir-et-Cher est de 4 897 607 €

Le plan de financement global du projet permettant de visualiser la part de la Région Centre Val de Loire en Loir-et-Cher par rapport aux autres contributeurs est décrit à l'Annexe 1 au présent avenant

Ce coût se décompose comme suit :

#### **b - Composante "Inclusion Numérique"**

Cette composante du projet consistait à contribuer au financement - jusqu'à concurrence de 450 € par foyer éligible au dispositif - de solutions alternatives à la fibre optique (satellite ou 4G principalement) pour les foyers qui ne sont pas éligibles à la fibre ou dont le débit DSL est inférieur à 8 Mbit/s.

Ce dispositif a permis de financer 76 installations en Loir-et-Cher

Le coût réel consolidé de cette composante pour la Région Centre Val de Loire en Loir-et-Cher est de **12 957€**.

### **c - Composante “Desserte de sites prioritaires”**

Cette composante du projet consistait à réaliser des dessertes optiques dédiées de type FTTO (Fiber To The Office) pour un certain nombre de sites qui ne pouvaient pas attendre l'arrivée du réseau mutualisé (FTTH ou FTTE)

Cela a permis de financer les études et les travaux relatifs à la desserte de 39 sites en Loir-et-Cher dont 19 collèges et 20 autres sites à vocation économique (zones d'activités, entreprises, ...)

Le coût réel consolidé de cette composante pour la Région Centre Val de Loire en Loir-et-Cher est de **225 300 €**.

### **d - Composante “Opérations de Montée en débit”**

Cette composante du projet consistait à créer des centraux téléphoniques de proximité de type NRA MED (Noeud de Raccordement d'Abonné - Montée en Débit) afin d'améliorer les débits ADSL dans les zones géographiques où il était trop compliqué d'attendre l'arrivée de la fibre optique.

Cela a permis de financer les études et les travaux relatifs à la réalisation de 75 sites de montée en débit en Loir-et-Cher.

Le coût réel consolidé de cette composante pour la Région Centre Val de Loire en Loir-et-Cher est de **1 020 291 €**.

### **e - Composante “Réseau de fibre mutualisé FTTH”**

Cette composante du projet consistait à déployer le réseau mutualisé (FTTH = Fiber To The Home ou FTTE= Fiber To The Entreprise) de manière à rendre éligible chacun des logements et chacun des locaux à vocation professionnelle de la zone d'initiative publique.

Cela a permis de financer les études et les travaux relatifs à la réalisation de 139 028 prises FTTH ou FTTE en Loir-et-Cher.

Le coût réel consolidé de cette composante pour la Région Centre Val de Loire en Loir-et-Cher est de **3 639 059 €**.

## **Article 3 : Détermination du trop perçu**

La Région Centre Val de Loire ayant déjà versé au Syndicat la somme de 9 507 141 € pour le Loir-et-Cher, il est mis en évidence un trop perçu par le Syndicat sur ce projet de :  
**4 609 534 €** correspondant à 9 507 141 - 4 897 607

#### **Article 4 : Échéancier de remboursement du trop perçu**

Le tableau ci-après décrit l'échéancier de remboursement de ce trop perçu de **4 609 534 €**, par le Syndicat à la Région Centre Val de Loire en Loir-et-Cher

Au 1er décembre 2025 : 2 189 406 €  
Au 1er juillet 2026 : 938 458 €  
Au 1er juillet 2027 : 947 669 €

Au 1er juin 2029, dans les conditions définies à l'article 5 : 534 001 €

#### **Article 5 : Cas particulier de l'échéance de remboursement 2029**

Un risque a été identifié de non perception par le Syndicat de la totalité des 38 897 705 € prévus au titre de la contribution apportée par l'Etat au titre du FSN (Fonds pour la Société Numérique)

Il est en revanche considéré comme certain la perception par le Syndicat d'au moins 36 897 705 € de la part de l'Etat au titre du FSN.

La différence constitue une provision pour risque de 2 000 000 € € environ à laquelle les différents contributeurs publics du projet acceptent de participer. La part de la Région Centre Val de Loire en Loir-et-Cher dans cette provision est établie à 534 001 €

Le montant à verser au 1er juin 2029 sera déterminé au vu du bilan des contributions réelles et définitives attendues de l'Etat au 31 décembre 2028 selon la formule suivante :

Montant versé par le Syndicat à la Région Centre Val de Loire en Loir-et-Cher en 2029 = 534 001 x (part complémentaire FSN réellement versée / 2 000 000) étant entendu que la part complémentaire est la différence entre 38 897 705 et la somme réellement perçue de l'Etat.

## ANNEXE 1 : Caractéristiques et plan de financement global du projet en Loir-et-Cher

### 1.1 Les caractéristiques globales du projet en Loir-et-Cher

Valorisation opérationnelle du projet					
Différentes composantes du projet	Inclusion Numérique	Sites prioritaires		Montée en débit	Réseau FTTH
		Nb de foyers subventionnés	Nb de collèges étudiés ou desservis		
Unité d'œuvre				Nb de sites réalisés	
<b>Territoires</b>					
CA Blois-Agglopolys	4	1		7	9 704
CA Territoires Vendômois	9	3	6	19	25 361
CC Beauce Val de Loire	2	2	2	7	12 526
CC Cœur de Sologne	6	1		0	7 125
CC Collines du Perche	2			7	5 252
C.C Grand Chambord	6	1	2	3	12 567
CC Perche et Haut Vendômois	5	1	4	7	6 581
CC Romorantinois et Monestois	9	3		7	9 785
CC Sologne des Etangs	5	1		3	6 247
CC Sologne des Rivières	13	1	2	1	8 151
CC Terres du Val de Loire	0	4		4	3 059
CC Val de cher Controis	15	1	4	10	32 670
<b>totaux</b>	<b>76</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>75</b>	<b>139 028</b>

Valorisation financière du projet					
Investissements correspondants	Inclusion Numérique	Sites prioritaires	Montée en débit	Réseau FTTH	total
Coût unitaire moyen	384,59	17 506 €	133 738 €	1 946,20 €	
<b>Territoires</b>					
CA Blois-Agglopolys	1 352,00 €	11 956 €	825 542 €	18 885 972 €	19 724 822 €
CA Territoires Vendômois	3 319,00 €	196 618 €	2 371 023 €	49 357 702 €	51 928 663 €
CC Beauce Val de Loire	900,00 €	77 547 €	800 181 €	24 378 163 €	25 256 791 €
CC Cœur de Sologne	2 375,00 €	11 278 €	0 €	13 866 710 €	13 880 362 €
CC Collines du Perche	599,00 €	10 603 €	972 073 €	10 221 468 €	11 204 744 €
C.C Grand Chambord	2 245,00 €	81 729 €	555 625 €	24 457 957 €	25 097 556 €
CC Perche et Haut Vendômois	1 872,00 €	99 232 €	1 124 955 €	12 807 974 €	14 034 033 €
CC Romorantinois et Monestois	3 647,00 €	9 600 €	872 158 €	19 043 615 €	19 929 020 €
CC Sologne des Etangs	1 960,00 €	33 194 €	432 096 €	12 157 942 €	12 625 192 €
CC Sologne des Rivières	5 039,00 €	16 182 €	176 048 €	15 863 516 €	16 060 785 €
CC Terres du Val de Loire	0,00 €	13 917 €	567 626 €	5 953 441 €	6 534 984 €
CC Val de cher Controis	5 741,00 €	120 872 €	1 333 043 €	63 582 514 €	65 042 170 €
<b>totaux</b>	<b>29 049 €</b>	<b>682 728 €</b>	<b>10 030 370 €</b>	<b>270 576 979 €</b>	<b>281 319 126 €</b>

total coût opération 41

### 1.2 Le Plan de financement du projet en Loir-et-Cher

#### Répartition part privée / Part publique en Loir-et-Cher

	Coût de l'opération	Part délégataire		Total Part Publique	
		En Valeur	En %	En Valeur	En %
Inclusion numérique	29 049	0		29 049	
Desserte sites prioritaires	682 728	0		682 727	
Montées en débit	10 030 370	0		10 030 369	
Réseau Fibre mutualisé (FTTH)	270 576 979	244 177 328		26 399 651	
<b>totaux</b>	<b>281 319 126</b>	<b>244 177 328</b>	<b>87%</b>	<b>37 141 796</b>	<b>13%</b>

## Détail de la part publique en Loir-et-Cher

Détail Part Publique										
Financement Etat (FSN)			Financement Europe (FEADER)		Financement Région RCVL (divers)		Financement CD 41		Financement EPCI 41	
	En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique
Inclusion numérique	3 135		0		12 957		12 957		0	
Desserte sites prioritaires	0		0		225 300		343 597		113 830	
Montées en débit	3 875 331		1 684 000		1 020 291		2 118 432		1 332 315	
Réseau Fibre mutualisé (FTTH)	16 886 511		0		3 639 059		5 286 673		587 408	
<b>totaux</b>	<b>20 764 977</b>	<b>56%</b>	<b>1 684 000</b>	<b>5%</b>	<b>4 897 607</b>	<b>13%</b>	<b>7 761 659</b>	<b>21%</b>	<b>2 033 553</b>	<b>5%</b>

### 1.3 Plan de financement global du projet

Répartition part privée / Part publique sur l'ensemble du projet

	Part délégataire		Total Part Publique		
	Coût de l'opération	En Valeur	En %	En Valeur	En %
<b>totaux</b>	<b>574 859 290</b>	<b>508 702 766</b>	<b>88%</b>	<b>66 156 522</b>	<b>12%</b>

Détail de la part publique sur l'ensemble du projet

Financement Etat (FSN)		Financement Europe (FEADER)		Financement Région RCVL (divers)		Financement CD 37		Financement CD 41		Financement EPCI 37		Financement EPCI 41	
En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique	En Valeur	En % part publique
38 897 705	59%	1 684 000	3%	8 524 939	13%	4 126 878	6%	7 761 659	12%	3 127 788	5%	2 033 553	3%